

# *La sécurité économique des femmes et l'assurance-emploi*



*Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes*

*Good Jobs for All Coalition,  
membre du Groupe de travail interprovincial  
sur l'assurance-emploi  
Le 21 février 2017*

Nous tenons à remercier le Comité permanent de la condition féminine de l'occasion qui nous est donnée de nous exprimer au sujet de l'assurance-emploi, qui est l'un des deux plus importants programmes canadiens d'assurance sociale.

La *Good Jobs for All Coalition* est un regroupement de plus de 30 organismes qui œuvrent dans les domaines des services communautaires, du syndicalisme, de la justice sociale, des services à la jeunesse et de l'environnement dans la région du Grand Toronto. Le Groupe de travail interprovincial sur l'assurance-emploi dont fait partie la Coalition participe régulièrement à des initiatives de sensibilisation, à des activités de lobbying et à des initiatives communautaires liées à l'assurance-emploi. Nous prenons part également à la coordination du Groupe de travail interprovincial sur l'assurance-emploi.

~

Un pays qui a mis en place de bonnes politiques du marché du travail contribue à soutenir les femmes lorsqu'elles sont à la recherche d'un emploi, lorsqu'elles occupent un emploi et lorsqu'elles quittent temporairement leur travail.

Entre autres, le Canada devrait veiller à ce que le financement de plusieurs milliards de dollars que le gouvernement a prévu pour le renouvellement des infrastructures physiques et sociales soit assorti d'une exigence pour les entrepreneurs des secteurs public et privé de se doter d'un plan d'équité en matière d'emploi. Lorsqu'on établit une exigence en matière d'équité, on s'assure que l'équité sera prise en compte dès le début, plutôt que d'évaluer après coup si les principes d'équité ont été respectés.

Lorsqu'on favorise la sécurité économique des femmes, cela signifie qu'on leur donne accès à des services de garde abordables et de qualité.

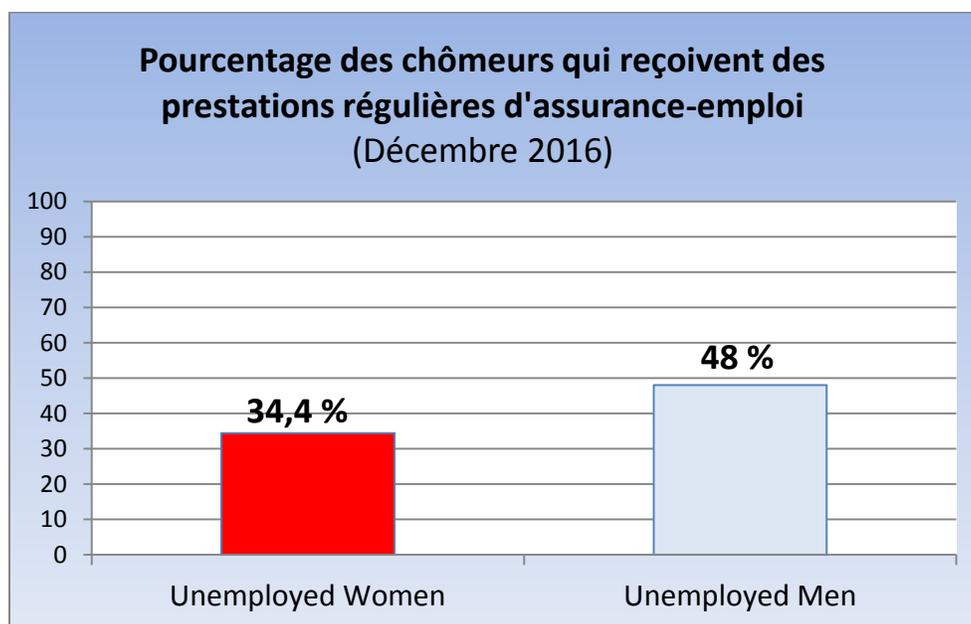
Une réforme majeure du programme d'assurance-emploi s'impose, une vingtaine d'années après la dernière grande réforme.

D'après le plus récent rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi, notre programme d'assurance-emploi a permis de verser en 2015 près de 8 milliards de dollars (7,73 milliards de dollars) aux travailleuses canadiennes, ce qui a contribué à accroître leur sécurité et leur indépendance économiques, en plus d'améliorer la stabilité économique des communautés où elles dépensent cet argent.

Cependant, le programme d'assurance-emploi pourrait servir à faire beaucoup plus.

Même si on a mis l'accent sur les femmes et les prestations parentales, la négligence à l'égard de l'accès des femmes aux prestations régulières a donné lieu à des taux de prestataires d'assurance-emploi qui sont déplorables chez les chômeuses. En décembre, seulement 34,4 % des chômeuses avaient droit à des prestations régulières. Chez les hommes, ce taux s'élevait à 48 %, ce qui est tout de même en soi un taux décevant par rapport aux chiffres des décennies précédentes<sup>1</sup>.

Nous devons veiller davantage à ce que le programme d'assurance-emploi fonctionne bien pour les millions de femmes qui travaillent dans le commerce de détail, la restauration, l'hôtellerie, les usines et dans le secteur des services de soutien dans les domaines de la santé et de l'éducation, car c'est dans ces secteurs d'emploi que l'on trouve le plus grand nombre d'emplois sur le marché du travail. Les projections effectuées par le gouvernement au sujet des professions révèlent que la situation persistera jusqu'en 2020 et au-delà. Dans ces secteurs d'emploi, les femmes sont confrontées de façon périodique à des mises à pied et à des pertes d'emploi, ce qui signifie qu'il faut améliorer pour elles l'accès aux prestations d'assurance-emploi.



Unemployed Women = Chômeuses  
Unemployed Men = Chômeurs

La Good Jobs for All Coalition et le Groupe de travail interprovincial sur l'assurance-emploi réclament divers changements au programme d'assurance-emploi. Nous insistons passablement sur l'urgence d'améliorer l'accès et d'actualiser le programme

<sup>1</sup> Statistique Canada : Enquête sur la population active et Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, décembre 2016.

des prestations régulières pour mieux tenir compte des réalités du marché du travail d'aujourd'hui.

Les hommes bénéficieront de ces changements, mais ce sont les femmes, les nouveaux arrivants, les jeunes adultes, les travailleurs des minorités raciales, les travailleurs autochtones et les personnes handicapées qui le plus souvent occupent des emplois précaires, temporaires, à temps partiel et contractuels, des emplois qui sont désormais nombreux dans le marché du travail. De nombreuses femmes appartiennent à plus d'un groupe.

Le gouvernement a fait un pas dans la bonne direction en éliminant le seuil d'admissibilité de 910 heures pour les personnes qui deviennent ou redeviennent membres de la population active, une règle qui était discriminatoire à l'égard des femmes, des nouveaux arrivants et des jeunes adultes. Le ministère de l'Emploi et du Développement social (EDSC) estime que cette mesure permettra d'améliorer l'accès de 3 %. C'est un début, mais il y a d'autres mesures qui doivent être prises.

Des modifications législatives s'imposent également. Certains chômeurs qui ne reçoivent pas de prestations d'assurance-emploi sont effectivement des travailleurs autonomes qui ne paient pas de cotisations et qui ne sont pas admissibles aux prestations régulières. Cependant, d'autres chômeurs sont involontairement des travailleurs autonomes ou des entrepreneurs dépendants. Par conséquent, le Code canadien du travail et les codes provinciaux devraient être modifiés de façon à exiger que leurs employeurs cotisent à l'assurance-emploi.

### **MODIFIER LE PROGRAMME DES PRESTATIONS RÉGULIÈRES D'ASSURANCE-EMPLOI**

1. **Ramener le seuil d'admissibilité à 360 heures** pour les prestations régulières d'assurance-emploi (ce qui équivaut à 12 semaines de 30 heures) dans toutes les régions. Un certain nombre des emplois les plus précaires et des taux de prestataires les plus faibles se trouvent dans des grands centres urbains où les taux de chômage sont les plus bas. Les taux de chômage ne devraient avoir aucune incidence sur l'accès aux prestations d'assurance-emploi.
2. **Moderniser le système d'accumulation d'heures de travail** pour tenir compte des véritables horaires des travailleurs. Le système est actuellement fondé sur une semaine de travail de 35 heures, et la période de prestations augmente avec chaque période de 35 heures travaillées. Depuis de nombreuses années, les employés rémunérés à l'heure effectuent en moyenne des semaines de travail de

30 heures. Cela occulte l'écart qui existe entre le secteur de la production de biens, où la semaine de travail est en moyenne de 38 heures, et le secteur des services, où la plupart des femmes travaillent et où la semaine de travail est de 28 heures en moyenne. Même si les femmes occupent les trois quarts (75,8 %) des emplois à temps partiel, la majorité d'entre elles occupent des emplois considérés comme des emplois à temps plein.

Si une caissière dans une épicerie qui fait des semaines de 25 heures (la norme dans l'industrie) a été mise à pied en février 2017, après avoir travaillé pendant six mois d'affilée, elle n'obtiendra pas un sou en prestations d'assurance-emploi si elle habite à Toronto, à Montréal ou à Winnipeg. C'est inacceptable!

Même si elle avait accumulé davantage d'heures de travail et qu'elle était admissible à des prestations d'assurance-emploi, sa période de prestations serait moindre qu'en vertu de l'ancien programme d'assurance-chômage.

3. **Accroître le taux misérable des prestations d'assurance-emploi**, qui est fixé actuellement à 55 % de la rémunération normale. En tant que travailleuses à faible revenu, les femmes atteignent le point de rupture rapidement. En 2015, les prestations d'assurance-emploi que recevaient les femmes s'établissaient en moyenne à seulement 398 \$ par semaine (cette somme était de 457 \$ pour les hommes).
4. **Offrir des prestations de formation** pendant la durée d'une formation approuvée, jusqu'à concurrence de deux ans, comme c'était le cas dans les années 1980. Une telle mesure est particulièrement importante pour appuyer les travailleurs pendant les périodes de transition d'emploi dans une économie à faibles émissions de carbone et dans un marché du travail où les progrès technologiques entraînent des défis et où il y a des pertes d'emplois attribuables à des accords commerciaux. EDSC a souligné en février dans une allocution dans le cadre du Forum du commissaire des travailleurs et travailleuses que les données d'études menées au Canada et à l'étranger font état de contrecoups importants et prolongés au chapitre de l'emploi et des revenus pour certains travailleurs âgés entre 45 et 64 ans, qui sont surtout attribuables aux périodes de transition que traversent les industries. Les femmes doivent avoir la certitude qu'elles pourront payer leur loyer ou leur hypothèque si elles participent à des programmes de perfectionnement des compétences, de préapprentissage ou de développement des compétences.

## **MODIFIER LE PROGRAMME DE PRESTATIONS SPÉCIALES D'ASSURANCE-EMPLOI**

Dans la dernière décennie, nous avons pris collectivement la décision de mettre en place un solide programme de prestations parentales et spéciales qui ferait l'envie de n'importe quelle femme américaine. Ce programme peut certes être amélioré. C'est ce que font valoir des organisations communautaires et syndicales dans une lettre conjointe, datée du 4 novembre 2016, annexée au présent mémoire, qui est adressée au ministre Duclos et au premier ministre Trudeau. Elle porte sur les consultations fédérales au sujet des congés parentaux et de l'assurance-emploi. Les organisations demandent au gouvernement de garder en tête la situation dans son ensemble, en vue d'améliorer l'accès aux prestations d'assurance-emploi, particulièrement pour ceux qui occupent des emplois précaires, et de garder en tête la nécessité de se doter d'un programme de services de garde public, universel et abordable.

Voici quelques-unes des recommandations :

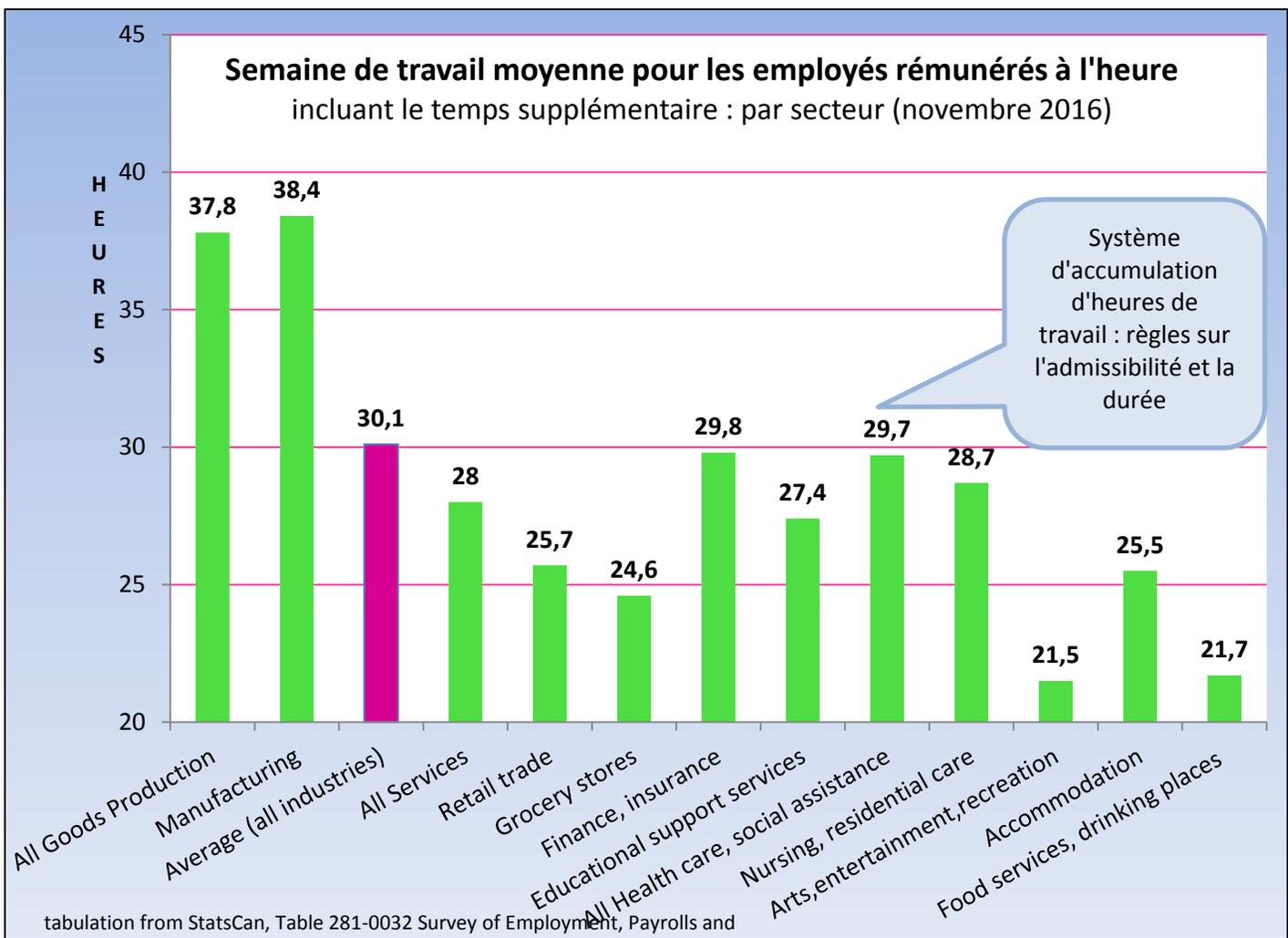
5. **Offrir un congé supplémentaire de huit semaines au deuxième parent** (comme dans les pays nordiques et au Québec, qui offre cinq semaines).
6. **Offrir des prestations de compassion lorsque survient une maladie grave** et lorsque le décès est imminent.
7. **Rétablir l'admissibilité à des prestations spéciales pour tous les travailleurs temporaires étrangers** qui cotisent à l'assurance-emploi, comme c'était le cas avant 2013.
8. **Réduire le nombre d'heures de travail exigé pour être admissible à des prestations spéciales d'assurance-emploi.** Cela ne sert à rien de disposer de toute la souplesse voulue si on ne peut pas être admissible à des prestations.
9. **Prolonger la période des prestations** pour les personnes qui prennent un congé de maternité ou parental après avoir été mises à pied et qui ont reçu ensuite des prestations régulières d'assurance-emploi. Il devrait en être de même dans la situation inverse, c'est-à-dire pour les personnes qui ont perdu leur emploi peu de temps après leur retour d'un tel congé.
10. **Prolonger la période des prestations de maladie, au début au moins jusqu'à 26 semaines** comme c'est le cas actuellement pour les prestations de compassion. D'après le Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi de 2015, ce

sont les femmes qui reçoivent en majorité des prestations de maladie (57 %) et un pourcentage élevé d'entre elles (35,9 %) en reçoivent pendant la période maximale actuelle de 15 semaines, comparativement aux hommes. Cette situation n'est pas étonnante étant donné que les femmes sont moins susceptibles de bénéficier d'un programme de prestations de maladie au travail.

~

Voilà le type de changements qui auraient une incidence sur la sécurité économique et le bien-être de la plupart des travailleuses.

*Présenté par Laurell Ritchie, coprésidente  
Groupe de travail sur l'assurance-emploi, Good Jobs for All Coalition,  
et Groupe de travail interprovincial sur l'assurance-emploi  
Le 21 février 2017*



All Goods Production	<i>Production de biens</i>
Manufacturing	<i>Fabrication</i>
Average (all industries)	<i>Moyenne (tous les secteurs)</i>
All Services	<i>Tous les services</i>
Retail trade	<i>Commerce de détail</i>
Grocery stores	<i>Épiceries</i>
Finance, insurance	<i>Finances, assurance</i>
Educational support services	<i>Services de soutien-éducation</i>
All Health care, social assistance	<i>Tous les soins de santé, services sociaux</i>
Nursin, residential care	<i>Soins infirmiers, soins en résidence</i>
Arts, entertainment, recreation	<i>Arts, divertissement, loisirs</i>
Accommodation	<i>Hébergement</i>
Foor services, drinking places	<i>Services alimentaires, débits de boisson</i>
Tabulation from StatsCan, Table 281-0032 Survey of Employment, Payrolls	<i>Graphique de Statistique Canada, tableau 281-0032, Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail</i>